



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 3 mai 2010, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Claire Coulombe, greffière, sont aussi présents.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, et MM. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, et Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme, sont également présents jusqu'à 20h35.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h30.

158/03-05-10

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière en ajoutant l'item suivant :

L.3 Colloque du Carrefour action municipale et famille

et en reportant l'item suivant :

J.4 Gestion du chevreuil dans les Laurentides.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2010
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2010

Période de questions du public

B Gestion financière

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2010
2. Dépôt de l'état comparatif de revenus et dépenses au 31 mars 2010 et du rapport budgétaire au 31 mars 2010

C Gestion administrative

1. Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.3 du FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC pour le projet de rénovation du Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge
2. Demande d'aide financière dans le Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche municipalité amie des aînés
3. Formation d'un comité sur l'équité salariale
4. Abolition d'un poste
5. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de la Politique nationale de la ruralité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

6. Demande d'aide financière à la MRC d'Antoine-Labelle pour la venue de la Petite séduction à Rivière-Rouge
7. Changement de classe salariale pour le poste d'adjointe administrative au Service d'urbanisme
8. Augmentation de la contribution à la SDC
9. Embauche d'une stagiaire au Service d'urbanisme

D Contrats et appels d'offres

1. Appel d'offres numéro 2010-04 : Fourniture de produits pétroliers pour les années 2010-2011 et 2011-2012
2. Appel d'offres numéro 2010-05 : Fourniture et pose de matériel bitumineux de type EB-10S
3. Appel d'offres numéro 2010-08 sur invitation : Fourniture de services professionnels d'urbanistes-conseils pour la conception d'un diagnostic urbanistique, d'un plan d'urbanisme et de règlements obligatoires et discrétionnaires d'urbanisme

E Avis de motion

1. Avis de motion : Règlement permettant à certains véhicules tout terrain motorisés de circuler sur certains chemins municipaux

F Adoption des règlements

1. Adoption du règlement numéro 162 modifiant le règlement numéro 108 relatif au zonage

G Sécurité publique

1. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie : Rapport annuel 2009

H Transport routier

1. Demande de lumière de rue sur la route de L'Ascension

I Hygiène du milieu

1. Comité de valorisation de la RIDR
2. Entente avec Narcisse Gargantini et Fils pour la collecte des ordures commerciales au Camping Sainte-Véronique
3. Réhabilitation du puits numéro 2 dans le secteur L'Annonciation

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

1. Demande de dérogation mineure numéro 2010-00001
2. Demande de dérogation mineure numéro 2010-00002
3. Contribution pour achat de composteurs
4. Gestion du chevreuil dans les Laurentides - *reporté*
5. Contribution à la Société de développement du Réservoir Kiamika

K Loisirs et culture

1. Contrat avec une technicienne en loisirs

L Divers

1. Appui pour la création d'un parc national à L'Ascension
2. Demande de Signée Femmes
3. *Colloque du Carrefour action municipale et famille*

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

159/03-05-10

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2010

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2010 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2010 soit adopté tel que préparé par Mme Claire Coulombe, greffière.

ADOPTÉE

160/03-05-10

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 2010

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2010 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini, appuyée par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2010 soit adopté tel que préparé par Mme Claire Coulombe, greffière.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil répondent aux questions adressées par le public.

Note : Mme Nicole Bouffard ainsi que MM. Michel Robidoux et Jean-Louis Boileau quittent la réunion. Il est 20h35.

GESTION FINANCIÈRE

161/03-05-10

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AVRIL 2010

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du Conseil, la liste officielle des comptes d'avril 2010 se détaille comme suit :

Salaires (ch. # 10743 à 10983) :	97 849,53 \$
Remises fédérales et provinciales :	70 798,18 \$
Comptes courants (ch. # 100492 à 100635) :	675 143,12 \$
Total :	843 790,83 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 73.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 73 font partie de la présente liste de comptes. Le Conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 9 du règlement numéro 73.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DE REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2010 ET DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MARS 2010

Mme Nicole Bouffard, trésorière, dépose l'état comparatif de revenus et dépenses au 31 mars 2010 ainsi que le rapport budgétaire au 31 mars 2010 de la Ville et de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

GESTION ADMINISTRATIVE

162/03-05-10

PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 1.3 DU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil approuve le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.3 du Fonds Chantiers Canada-Québec pour le projet de rénovation du Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, lequel établit les règles relatives à l'octroi d'une aide financière à la Ville d'un montant maximal de 1 252 760,00 \$ partagé également entre les gouvernements du Québec et du Canada.

Que le Conseil autorise la signature dudit protocole par la mairesse pour et au nom de la Ville, lequel protocole est annexé à la présente résolution pour en faire partie comme si il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE

163/03-05-10

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES ET À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT l'intégration par le ministère de la Famille et des Aînés de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) à l'intérieur du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite réaliser la démarche MADA simultanément à l'élaboration ou à la mise à jour de sa politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT que Mme Claire Coulombe, greffière et directrice générale adjointe, est habilitée à présenter une demande de soutien financier pour la réalisation de la démarche MADA et à signer le protocole d'entente qui en découle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser Mme Claire Coulombe, greffière et directrice générale adjointe, à compléter la demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés en déposant au ministère de la Famille et des Aînés les prévisions budgétaires ajustées liées à la réalisation de la démarche MADA.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

D'autoriser Mme Diane Gargantini, conseillère, à signer le protocole d'entente relatif à l'élaboration d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles ainsi qu'à la réalisation de la démarche MADA (municipalité amie des aînés) et l'élaboration d'un plan d'action en faveur des personnes âgées, réalisés dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche municipalité amie des aînés.

ADOPTÉE

164/03-05-10

FORMATION D'UN COMITÉ SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De former un comité tripartite afin de compléter et maintenir l'équité salariale conformément à la Loi.

Que ce comité soit composé d'un représentant de l'employeur, d'un représentant du personnel cadre et non syndiqué et de deux représentants du syndicat.

De nommer le directeur général, M. Alain Deslauriers, pour représenter l'employeur.

ADOPTÉE

165/03-05-10

ABOLITION D'UN POSTE

CONSIDÉRANT que, suite à une réorganisation du travail, le poste de réceptionniste perception et taxes au bureau municipal du secteur Sainte-Véronique n'est plus requis;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'abolir le poste de réceptionniste perception et taxes au bureau municipal du secteur Sainte-Véronique.

ADOPTÉE

166/03-05-10

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyée par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de la Politique nationale de la ruralité pour l'acquisition d'une surfaceuse pour le Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge.

D'autoriser Mme Claire Coulombe, greffière et directrice générale adjointe, à présenter ladite demande pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

167/03-05-10

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR LA VENUE DE LA PETITE SÉDUCTION À RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT le tournage de l'émission La Petite séduction à Rivière-Rouge en juillet 2010;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

CONSIDÉRANT les coûts importants d'une telle organisation pour la Ville;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle a accordé une aide financière de 3 000,00 \$ à la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac lors du tournage de cette émission dans leur municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyée par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De demander une aide financière à la MRC d'Antoine-Labelle pour défrayer les coûts liés au tournage de l'émission de télévision La Petite séduction à Rivière-Rouge en juillet 2010.

ADOPTÉE

168/03-05-10

CHANGEMENT DE CLASSE SALARIALE POUR LE POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente numéro 2009-09 concernant le changement de classe salariale pour le poste d'adjointe administrative au Service d'urbanisme.

ADOPTÉE

169/03-05-10

AUGMENTATION DE LA CONTRIBUTION À LA SDC

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyée par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'accorder une aide financière supplémentaire de 340,00 \$ à la Société de Développement Commercial (SDC) pour la réalisation de leurs activités au cours de l'année 2010.

ADOPTÉE

170/03-05-10

EMBAUCHE D'UNE STAGIAIRE AU SERVICE D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche de Mme Élisabeth Valade à titre de stagiaire au Service d'urbanisme à compter du 17 mai 2010 pour une période de quinze (15) semaines conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur et à la lettre d'entente numéro 2009-05.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

171/03-05-10

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2010-04 : FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS POUR LES ANNÉES 2010-2011 ET 2011-2012 : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres public numéro 2010-04 pour la fourniture de produits pétroliers pour les années 2010-2011 et 2011-2012, le résultat de l'ouverture des soumissions du 30 avril 2010 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Prix total au litre pour essence sans plomb ordinaire incluant les taxes (± 10 000 litres/an)	Prix total au litre pour huile à chauffage incluant les taxes (± 15 000 litres/an)	Prix total au litre pour carburant diesel incluant les taxes (± 120 000 litres/an)	
			-25°C	-40°C
Location Louis- André Pelletier ltée Le 30 avril 2010 à 9h30	1,0487 \$	0,7744 \$	1,0103 \$	1,0611 \$

CONSIDÉRANT la vérification de la seule soumission reçue effectuée par le directeur des travaux publics et sa recommandation quant à l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adjuge le contrat relatif à la fourniture de différents produits pétroliers pour la Ville, pour la période commençant le ou vers le 1^{er} juin 2010 jusqu'au 31 mai 2012, à « Location Louis-André Pelletier ltée », le plus bas soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 30 avril 2010, aux prix nets de 0,9290 \$ le litre plus la T.P.S. et la T.V.Q pour l'essence sans plomb ordinaire, 0,6860 \$ le litre plus la T.P.S. et la T.V.Q pour l'huile à chauffage, 0,8950 \$ (-25°C) et 0,94 \$ (-40°C) le litre pour le diesel plus la T.P.S. et la T.V.Q.

Que la fourniture des différents produits pétroliers soit effectuée conformément à l'appel d'offres numéro 2010-04 et aux documents de soumissions de la Ville s'y rapportant datés du 6 avril 2010 et portant l'identification « Fourniture de produits pétroliers pour les années 2010-2011 et 2011-2012 ».

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.

ADOPTÉE

172/03-05-10

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2010-05 : FOURNITURE ET POSE DE MATÉRIEL BITUMINEUX DE TYPE EB-10S : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres public numéro 2010-05 relatif à la fourniture et à la pose de matériel bitumineux de type EB-10S, le résultat de l'ouverture des soumissions du 30 avril 2010 est le suivant :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Montant total de la soumission incluant les taxes
Pavages Wemindji inc. Le 29 avril 2010 à 10h30	163 234,18 \$
Pavage Paquette inc. Le 29 avril 2010 à 15h00	193 980,48 \$
Asphalte Desjardins inc. Le 30 avril 2010 à 13h24	164 406,32 \$
Les Entreprises Guy Desjardins inc. Le 30 avril 2010 à 13h24	196 989,97 \$

CONSIDÉRANT la vérification des soumissions reçues effectuée par le directeur des travaux publics et sa recommandation quant à l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adjuge le contrat relatif à la fourniture, à la préparation finale avant pavage et à la pose de matériel bitumineux de type EB-10S pour des travaux dans les secteurs de la Ville à « Pavages Wemindji inc. », le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 144 615,00 \$ plus les taxes, le tout selon sa soumission datée du 30 avril 2010.

Que la fourniture et la pose de matériel bitumineux soient réalisées conformément à l'appel d'offres numéro 2010-05 et aux documents de soumissions de la Ville s'y rapportant datés du 6 avril 2010 et portant l'identification « Fourniture et pose de matériel bitumineux de type EB-10S ».

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.

ADOPTÉE

173/03-05-10

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2010-08 SUR INVITATION : FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'URBANISTES-CONSEILS POUR LA CONCEPTION D'UN DIAGNOSTIC URBANISTIQUE, D'UN PLAN D'URBANISME ET DE RÈGLEMENTS OBLIGATOIRES ET DISCRÉTIONNAIRES D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents de soumissions relatifs au dossier en titre faisant partie de l'appel d'offres numéro 2010-08 de la Ville, tels que préparés et datés du 3 mai 2010.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées sur invitation écrite auprès des urbanistes-conseils suivants : « Agence de planification urbaine et régionale (APUR) », « Daniel Arbour et Associés (DAA) inc. », « Millette-Légaré architecture et urbanisme », « M. Sylvain Provencher », et « Urbacom », pour la fourniture de services professionnels d'urbanistes-conseils pour la conception d'un diagnostic urbanistique, d'un plan d'urbanisme et de règlements obligatoires et discrétionnaires d'urbanisme.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

Que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu de M. Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme de la Ville, ou de Mme Claire Coulombe, directrice générale adjointe de la Ville.

Que les soumissions comprennent toutes les caractéristiques décrites au cahier des charges et toutes les exigences contenues à l'appel d'offres numéro 2010-08 de la Ville datés du 3 mai 2010.

Que les soumissions soient valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions complétées sur les documents fournis par la Ville soient considérées.

Que pour être considérée, une soumission doit être déposée selon les exigences prescrites à l'appel d'offres numéro 2010-08 de la Ville.

Que l'enveloppe générale contenant la soumission soit transmise sous pli cacheté au bureau de la Ville, avant 14h00, heure du Québec, le 28 mai 2010 et que l'ouverture des enveloppes générales contenant des soumissions soit faite publiquement par la greffière de la Ville, ou son substitut, le 28 mai 2010 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que la Ville ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues même celle offrant le meilleur rapport qualité / prix; que par conséquent, la Ville n'encourt aucune obligation ou responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

D'accepter le système de pondération et d'évaluation des offres qui sera utilisé pour l'analyse des offres formulées par les professionnels dans le cadre du présent appel d'offres, tel que détaillé au cahier des charges de la Ville.

De nommer membres du Comité de sélection, les personnes suivantes :

M. Alain Deslauriers, directeur général,
M. Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme,
Mme Claire Coulombe, greffière et directrice générale adjointe.

Que Mme Lise Cadieux, greffière adjointe de la Ville, agisse à titre de secrétaire dudit Comité de sélection.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT PERMETTANT À CERTAINS VÉHICULES TOUT TERRAIN MOTORISÉS DE CIRCULER SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

M. le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, d'un règlement permettant à certains véhicules tout terrain motorisés de circuler sur certains chemins municipaux et remplaçant le règlement numéro 102.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

NOTE : Mme Diane Gargantini, conseillère, déclare être susceptible d'avoir un intérêt pécuniaire particulier relativement au règlement numéro 162 étant donné qu'elle possède un résidu de terrain dans le secteur concerné. Elle se retire donc des discussions et du vote s'y rapportant. Il est 20h50.



No de résolution
ou annotation

174/03-05-10

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 162 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 108 RELATIF AU ZONAGE

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière mentionne l'objet ainsi que la portée du règlement numéro 162.

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le règlement numéro 162 modifiant le règlement numéro 108 relatif au zonage et renoncent à sa lecture, ledit règlement leur ayant été remis dans les délais requis.

CONSIDÉRANT que, suite à l'avis public paru le 15 avril 2010, aucune demande n'a été présentée de la part des personnes intéressées des zones visées et de toute zone contiguë à l'une de celles-ci afin que le règlement numéro 162 qui contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une telle demande soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Normand Gravel, et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 162 modifiant le règlement numéro 108 relatif au zonage.

ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro 162 modifiant le règlement numéro 108 relatif au zonage est reproduit au livre des règlements.

Mme Gargantini reprend son poste. Il est 20h51.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

175/03-05-10

SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE : RAPPORT ANNUEL 2009

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la *Loi sur la Sécurité incendie* prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

CONSIDÉRANT que le rapport d'activités 2009 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la Ville de Rivière-Rouge en lien avec le plan de mise en œuvre local adopté et intégré au schéma;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini, appuyée par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le rapport d'activités 2009, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

176/03-05-10

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

TRANSPORT ROUTIER

DEMANDE DE LUMIÈRE DE RUE SUR LA ROUTE DE L'ASCENSION

CONSIDÉRANT les demandes présentées à la Ville concernant le manque de lumière dans une courbe dangereuse près du 4225, route de L'Ascension;

CONSIDÉRANT que la route de L'Ascension appartient au ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De présenter une demande au ministère des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de procéder à l'installation d'une lumière de rue dans une courbe dangereuse près du 4225, route de L'Ascension.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

177/03-05-10

COMITÉ DE VALORISATION DE LA RIDR

CONSIDÉRANT QUE depuis bientôt plus de deux (2) ans la MRC des Laurentides, la MRC des Pays d'en-Haut et cinq (5) municipalités de la Rouge ont mis sur pied un comité inter MRC ayant pour objet de recommander et d'orienter les autorités régionales sur le choix technologique afin d'être en mesure de répondre aux besoins du milieu de façon à valoriser les matières organiques pour diminuer le plus possible leur enfouissement au lieu d'enfouissement technique (LET) de la Rouge;

CONSIDÉRANT QU' en février dernier les susdites MRC et municipalités de la Rouge ont adopté et signé une entente relative à la Régie intermunicipale des déchets de la rouge (RIDR) et que cette même entente prévoit justement la mise en place d'une pareille technologie de valorisation des matières organiques et ce, dans un délai de trois (3) ans à compter de son entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT QU' il est primordial que l'ensemble des trente-cinq (35) municipalités membres de la RIDR, directement ou par le biais de leur MRC respective, soient mieux informées des tenants et aboutissants de la démarche de recherche d'une technologie de valorisation des matières organiques;

CONSIDÉRANT QUE les membres élus de l'actuel comité inter MRC sont d'avis qu'il y aurait avantage à remplacer le susdit comité inter MRC par un comité spécifique de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), formé d'élue(s) et de ressources techniques provenant des MRC et municipalités membres de la RIDR et également de la RIDR, dont l'unique mandat consisterait à trouver une technologie de valorisation des matières organiques qui répondrait aux besoins et aux réalités de notre territoire tout en impliquant davantage la RIDR dans semblable démarche;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

D'accepter la recommandation à l'effet que l'actuel comité inter MRC relatif aux matières résiduelles soit remplacé par un comité de la RIDR, devant être connu sous le nom de « Comité de valorisation », pareil comité, composé d'élus et de ressources techniques, ayant comme unique mandat de trouver une technologie de valorisation des matières organiques qui répondra aux besoins et aux réalités du territoire desservi par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR).

ADOPTÉE

178/03-05-10

ENTENTE AVEC NARCISSE GARGANTINI ET FILS POUR LA COLLECTE DES ORDURES COMMERCIALES AU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser M. Michel Robidoux, directeur des Travaux publics, à signer l'entente relative à la collecte des ordures commerciales au Camping Sainte-Véronique avec « Narcisse Gargantini et Fils » au coût de 4 500,00 \$ plus les taxes pour la période du 8 mai au 7 septembre 2010 et de 150,00 \$ plus les taxes par collecte supplémentaire jusqu'au 31 octobre 2010.

ADOPTÉE

179/03-05-10

RÉHABILITATION DU PUIS NUMÉRO 2 DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la réalisation des travaux de réhabilitation du puits numéro 2 dans le secteur L'Annonciation par « Les entreprises B. Champagne inc. » au coût de 17 300,00 \$ plus les taxes, le tout conformément à leur offre de service du 3 mai 2010.

ADOPTÉE

180/03-05-10

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2010-00001

Il s'agit d'une demande de dérogation mineure touchant une propriété située au 362-366, rue L'Annonciation Sud et constituée des lots Ptie 7, Ptie 7C et Ptie 7B, cadastre du Village de L'Annonciation et ayant le matricule numéro 9941-65-8521.

Le demandeur désire morceler l'emplacement en deux parties distinctes pour identifier les deux usages exercés sur sa propriété. Un permis de construction a été émis, le 18 juillet 1958, pour la construction d'un restaurant 8 pi. x 16 pi. et un permis d'agrandissement (6 pi. x 16 pi.) a été émis le 6 novembre 1960.

L'emplacement englobant le bâtiment résidentiel est conforme au règlement # 109 relatif au lotissement, l'emplacement englobant le bâtiment commercial pourrait bénéficier de droits acquis au lotissement (art. 6.3 règlement # 109).

La grille des spécifications (page 2-5) du règlement de zonage # 108 stipule que : pour la zone COM-13, la marge de recul latérale minimale est de 2 mètres. La distance séparant les deux (2) bâtiments est de l'ordre de 2.5 mètres. L'arpenteur



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

établi à 1.5 mètre du mur nord-ouest de la résidence de sorte que les ouvertures qui y sont pratiquées respectent les exigences de l'article 993 du *Code civil du Québec* et à 0.99 et 1.19 mètre du mur sud-est du bâtiment commercial.

CONSIDÉRANT que le propriétaire désire morceler l'emplacement en deux (2) parties distinctes pour identifier les deux (2) usages sur sa propriété;

CONSIDÉRANT que les deux (2) terrains créés seraient conformes au règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT que la marge de recul latérale de 1.5 mètre du bâtiment résidentiel respecte les exigences du *Code civil du Québec*;

CONSIDÉRANT que la réduction des marges latérales ne cause pas de préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la présente demande de dérogation mineure (résolution C.C.U. 127.08.04.10);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la dérogation mineure numéro 2010-00001.

ADOPTÉE

181/03-05-10

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2010-00002

Il s'agit d'une demande de dérogation mineure touchant une propriété constituée du lot 61B-14-5 rang 06 cadastre canton Turgeon, située sur le chemin St-Amant et ayant le matricule 1465-11-6517 et concernant l'empiètement dans la marge avant (lac) d'un garage privé, la marge de recul prescrite étant de 20 mètres et les murs ouest du garage étant situés respectivement à 19 mètres, 17.5 mètres et 18.5 mètres.

Le Service d'urbanisme a constaté la construction du garage à l'automne 2008. Afin de procéder à l'émission du permis, une demande a été faite en janvier 2009 auprès du propriétaire afin d'obtenir le certificat de localisation du garage.

CONSIDÉRANT que le propriétaire a débuté les travaux sans obtenir les permis requis;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a été informé de cette situation dès janvier 2009 et qu'il a continué les travaux;

CONSIDÉRANT que connaissant la cote d'exploitation et étant lui-même entrepreneur en construction, il aurait dû doubler de prudence pour l'implantation de son garage;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité considèrent que l'acceptation de cette dérogation pourrait causer préjudice aux citoyens qui investissent des sommes d'argent afin de s'assurer de respecter les marges de recul;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser la présente demande de dérogation mineure (résolution C.C.U. 128.08.04.10);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de refuser la dérogation mineure numéro 2010-00002.

ADOPTÉE

182/03-05-10

CONTRIBUTION POUR ACHAT DE COMPOSTEURS

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que la Ville rembourse 35,00 \$ à chaque contribuable de Rivière-Rouge qui se procure un composteur dans un commerce de Rivière-Rouge avant le 30 septembre 2010.

ADOPTÉE

183/03-05-10

CONTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSERVOIR KIAMIKA

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement d'un second versement de la contribution financière à la Société de développement du Réservoir Kiamika pour l'année 2010 au montant de 20 000,00 \$.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

184/03-05-10

CONTRAT AVEC UNE TECHNICIENNE EN LOISIRS

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion d'un contrat avec Mme Sophie LaBeaume, technicienne en loisirs, pour la réalisation d'activités et d'évènements tels que le camp de jour, la Fête Nationale, la Petite séduction, etc., et ce, pour une période n'excédant pas quatre cent vingt (420) heures à compter de ce jour, au salaire horaire de 20,00 \$.

ADOPTÉE

DIVERS

NOTE : Mme Diane Gargantini, conseillère, déclare être susceptible d'avoir un intérêt pécuniaire particulier relativement au prochain item à l'ordre du jour étant donné qu'elle travaille sur ce projet pour la Municipalité de L'Ascension. Elle se retire donc des discussions et du vote s'y rapportant. Il est 21h04.



No de résolution
ou annotation

185/03-05-10

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

APPUI POUR LA CRÉATION D'UN PARC NATIONAL À L'ASCENSION

ATTENDU la demande d'appui de la municipalité de L'Ascension relativement à la création d'un parc national avec la réserve aquatique projetée de la Vallée-de-la-Haute-Rouge;

ATTENDU que la démarche de création d'un parc national s'inscrit dans le cadre de son plan d'action local de diversification et de développement;

ATTENDU que le maire et les conseillers approuvent et soulignent l'initiative de la municipalité de L'Ascension dans la création d'un parc national;

ATTENDU l'appui de plusieurs organismes locaux et régionaux;

ATTENDU que le statut de parc national offre un élément de gestion permettant la protection du territoire;

ATTENDU que seule une aire protégée de catégorie II (parc national) permet la protection permanente du milieu naturel jumelée à des perspectives de développement à des fins de récréation;

ATTENDU que ce projet consolide, organise et renforce l'offre touristique locale et régionale;

ATTENDU que le projet de parc national rejoint divers objectifs de développement économique local et régional comme le « Plan de diversification et de développement économique de la MRC d'Antoine-Labelle » élaboré afin de contrer les effets de la crise forestière (projet P-114);

ATTENDU que les rapides des 21 milles de la rivière Rouge sont reconnus de calibre national dans le plan directeur des corridors et parcours récréatifs non motorisés de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que le projet rejoint l'objectif numéro deux du « Plan d'action 2009-2010 du comité socio-économique loisirs : Mettre en valeur les milieux naturels à des fins récréatives en appuyant ces vocations dans les nouveaux territoires d'aires protégées »;

ATTENDU qu'un projet de parc national vise l'augmentation de la fréquentation touristique dans la municipalité de L'Ascension et dans les municipalités environnantes;

ATTENDU que l'augmentation touristique accroît les possibilités d'emplois directs et indirects pour la Vallée de la Rouge;

ATTENDU qu'un statut de municipalité dévitalisée à L'Ascension et de MRC éloignée pour Antoine-Labelle indique le faible taux d'emplois dans notre région et que le projet de parc national est un apport supplémentaire au développement économique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

D'appuyer la municipalité de L'Ascension dans ses démarches auprès du MDDEP afin d'accorder un statut de parc national dans l'aire protégée projetée de la réserve aquatique de la Vallée-de-la-Haute-Rouge située dans la MRC d'Antoine-Labelle tel que défini dans le document de présentation du projet de parc national à L'Ascension et d'acheminer ladite résolution d'appui à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

Mme Gargantini reprend son poste. Il est 21h05.

NOTE : Mme Diane Gargantini, conseillère, déclare être susceptible d'avoir un intérêt pécuniaire particulier relativement au prochain item à l'ordre du jour étant donné qu'elle siège au conseil d'administration de cet organisme. Elle se retire donc des discussions et du vote s'y rapportant. Il est 21h06.

186/03-05-10

DEMANDE DE SIGNÉE FEMMES

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de l'organisme Signée Femmes à l'effet de permettre la réalisation, à titre d'essai pour la saison d'été 2010, d'un jardin communautaire sur la propriété de la Ville (Parc des Aînés).

Que la Ville procède à un aménagement sommaire du terrain (enlèvement du gazon et fourniture de terre à jardin) et que les utilisateurs s'occupent du reste (plantation, arrosage, etc.).

ADOPTÉE

Mme Gargantini reprend son poste. Il est 21h07.

187/03-05-10

COLLOQUE DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser Mmes Déborah Bélanger, mairesse, Diane Gargantini, conseillère, et Claire Coulombe, greffière et directrice générale adjointe, à participer au colloque du Carrefour action municipale et famille qui aura lieu à Laval les 4 et 5 juin 2010.

De leur rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives conformément à la politique de remboursement en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil répondent aux questions adressées par le public.

188/03-05-10

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

Que la présente séance soit ajournée au lundi 10 mai 2010 à 17h00 et que l'ordre du jour comprenne, entre autres, le sujet suivant :

1. Gestion du chevreuil dans les Laurentides.

Il est 21h25.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE

Déborah Bélanger

Claire Coulombe